Bonjour,Pourriez-vous me faire parvenir des bibliographies destinées aux milieux empêchés et particulièrement aux détenus ? Ou des ouvrages traitant tous les sujets en rapport avec la détention et les prisons.Cordialement.

Réponse apportée le 05/27/2008 par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Bonjour,

Votre question en comporte en fait plusieurs, qui ne se recoupent pas réellement puisqu'elles désignent deux types de préoccupations : l'un concerne la constitution d'un fonds de bibliothèque à destination des détenus (vous parlez même plus largement des « publics empêchés » au nombre desquels les détenus), l'autre, concernant « les sujets en rapport avec la détention et les prisons », semble plutôt laisser penser que vous souhaitez en parallèle constituer un fonds à destination des professionnels qui interviennent en prison, les détenus n'attendant pas de la bibliothèque qu'elle leur mette à disposition ce type d'ouvrages.
Les bibliothécaires chargés de la constitution de fonds à destination des détenus s'accordent assez largement à dire que ces fonds doivent s'efforcer d'être semblables aux fonds d'ouvrages proposés en milieu ouvert, en répondant aux mêmes

exigences de qualité et de cohérence.

Voici quelques pistes concernant le premier volet de votre question : la constitution d'un fonds à destination des détenus.

Sur la page réalisée par le centre de documentation de la Direction du livre et de la lecture du ministère de la Culture
http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-dll.htm
un ensemble de ressources en ligne est proposé, parmi lesquelles -à l'alinéa Etudes et documents- DEUX documents que vous avez peut-être déjà consultés :

« Culture en milieu pénitentiaire : bibliographie sélective – 2005 » :
http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/bibliographievalence2005.rtf

Cette bibliographie pourra être complétée par la lecture de deux ouvrages. L'un directement en lien avec cette bibliographie : il s'agit des actes du colloque qui s'est tenu à Valence en 2005, dont voici la notice extraite de notre catalogue :
Titre : Culture en prison : où en est-on ? : actes des rencontres nationales, 25 et 26 avril 2005, Comédie de Valence, Drôme /
Éditeur : Paris : Fédération française pour la coopération des bibliothèques, des métiers du livre et de la documentation, 2006
Description : 223 p. ; 25 x 18 cm 1 DVD
Résumé : Vingt ans après le colloque de Reims, les auteurs font le point sur l'action culturelle en milieu pénitentiaire. A travers l'échange, la réflexion et les propositions entre tous les acteurs de cette politique commune, ils s'interrogent sur : la manière dont la culture traverse la peine, son inscription dans le parcours d'insertion, la manière dont les ministères intéressés intègrent ces actions.
Autre auteur : Fédération interrégionale du livre et de la

lecture

L’autre plus exclusivement consacré à la lecture en prison :
Auteurs : Fabiani, Jean-Louis et Soldini, Fabienne
Titre : Lire en prison : une étude sociologique / Éditeur : Paris : Bibliothèque publique d’information/Centre Georges Pompidou, 1995 (Collection : Etudes et recherche)

Un article peut être ajouté à ces deux ressources :
http://enquete.revues.org/document287.html

et un site, celui de l’Observatoire international des prisons :

Accueil

http://www.oip.org/thematiques/formation_generale_et_activites_socioculturelles/formation_generale_et_activites_socioculturelles_rapport_2005.html

et un compte rendu d’expérience, sur un mode d’animation à mettre en oeuvre en prison, pour compléter l’offre de fonds de la bibliothèque : « Un abri-livre, expérience en prison »
http://www.culture.fr/sections/regions/haute_normandie/articles/article_40

Le rapport réalisé par l’Inspection générale des bibliothèques, intitulé « Les bibliothèques des établissements pénitentiaires » est également accessible en ligne à partir de la même page du Centre de documentation de la DLL :
http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-dll.htm
(alinéa Etudes et documents).

Le rapport consacre notamment quelques pages (pp. 14-18) aux Collections et acquisitions (IIè partie, chapitre 3), soulignant le manque d’attractivité constatée des fonds eu égard les attentes des détenus, l’insuffisance du suivi dans la constitution des fonds, et présentant p. 18 les cadres de

l’aide possible du CNL.

Concernant plus précisément l’aide accordée par le CNL, vous retrouverez sur le site de ce dernier un certain nombre de renseignements utiles :
http://www.centrenationaldulivre.fr/?-Aides-a-la-diffusion-

N’hésitez surtout pas à prendre contact par téléphone avec Jean-Marie Hermel, chargé au CNL des dossiers concernant les bibliothèques des établissements pénitentiaires. Il vous sera un guide précieux.
Ses coordonnées sont disponibles sur le site du CNL :
Bibliothèques d’établissements pénitentiaires et bibliothèques d’établissements d’enseignement supérieur
Jean-Marie HERMEL
01 49 54 68 75 / jean-marie.hermel@culture.gouv.fr
http://www.centrenationaldulivre.fr/?SUBVENTIONS-AU-DEVELOPPEMENT-DE

Suivent quelques indications qui vous permettront de dresser un état des lieux de la documentation disponible sur les prisons et la détention. Les bibliographies existantes sont nombreuses.
Sur le site suivant vous trouverez des propositions d’acteurs qui sont engagés dans la réflexion sur ce sujet ; la qualité du travail de répérage bibliographique et la grande diversité des approches dont il témoigne en font une source à retenir.

Le site portail de l’association Ban public, association pour la communication sur les prisons et l’incarcération en Europe :
http://prison.eu.org
donne accès à une très riche bibliographie sur tout ce qui concerne le monde de la prison :
http://prison.eu.org/rubrique.php3?id_rubrique=14

Précisions concernant cette association, reprises de la présentation par BAN PUBLIC, sur son site, de ses activités et

engagements :
BAN PUBLIC est une association, loi de 1901, areligieuse, adogmatique et apolitique, qui a pour but de favoriser la communication sur les problématiques de l'incarcération et de la détention, et d'aider à la réinsertion des personnes détenues.
Par son nom, l'association BAN PUBLIC se veut un lien symbolique entre le dedans, caché parce qu'infâme aux yeux du monde, et le dehors qui ne sait pas ou n'accepte pas son reflet, son échec. Nous voulons ouvrir les portes et les yeux, afin que la prison devienne l'affaire de tous.
Composée d'ancien(e)s détenu(e)s, de journalistes, d'universitaires, d'artistes, d'associations… de citoyens, BAN PUBLIC développe son action autour d'un site Internet, prison.eu.org.

Bien cordialement,

Merci de prendre un instant pour répondre au sondage.

Eurêkoi
Réponses à distance
Bibliothèque publique d'information
Site internet : http://www.bpi.fr